

Rapport n°2

Individualizzazione di e sovvenzione à l'associ di u duvere di memoria è di l'anziani cumbattenti per l'eserciziu 2025

Individualisation des subventions aux associations de devoir de mémoire et d'anciens combattants pour l'exercice 2025

La ville de Bastia souhaite comme chaque année soutenir les associations œuvrant au devoir de mémoire et qui répondent à quatre objectifs:

- organisation et participation aux commémorations nationales et locales
- mise en place d'actions de sensibilisation pédagogiques et civiques
- entretien et valorisation du patrimoine mémoriel (tombes, stèles...)
- aide et soutien envers les anciens combattants et victimes

Subventions aux associations d'anciens combattants

L'action des associations d'anciens combattants est de premier ordre pour la transmission de la mémoire des conflits anciens et récents. Elles jouent aussi un rôle social et intergénérationnel non négligeable.

Par conséquent, la municipalité de Bastia souhaite les accompagner et les aider à la réussite de leurs missions en attribuant les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant accordé en 2024	Montant proposé en 2025
Amicale Corse des Anciens de l'Armée de l'Air (AC3A)	500 €	300 €
Association et Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre (AEVOG)	500 €	500 €
Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM)	200 €	500 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 78e Section Bastia (SNEMM 78 S Bastia)	500 €	500 €
Union Nationale des Parachutistes de Haute Corse (UNP 2B)	700 €	700 €

Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants de Bastia et du Cap (AMMAC)	1 000 €	1 000 €
Amicale des Troupes de Marine et des Anciens d'Outre-Mer de la Haute-Corse (Amicale des TDM et AOM)	600 €	600 €
Association Nationale des Anciens Combattants et des Amis de la Résistance (ANACR 2B)	1 000 €	1 000 €
Union Départementale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (UDAC et VG)	700 €	700 €
USS Corsica	400 €	700 €
L'amicale des 173e et 373e régiments d'infanterie	500 €	500 €
L'amicale des 173e et 373e régiments d'infanterie Demande d'édition d'un ouvrage	-	600 €
Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite (UNSOR Bastia)	400 €	400 €
Le Souvenir français Comité de Bastia	500 €	600 €
Fédération Nationale des Combattants Volontaires de Corse (FNCV Corse)	400 €	400 €
Association Corse des Anciens d'Indochine et du Souvenir Indochinois (ACAI)	400 €	400 €
Association des Mutilés de Guerre des Yeux et des Oreilles (AMGYO)	400 €	500 €
Combattants et Prisonniers de Guerre ; Combattants Algérie Tunisie Maroc, Veuves et victimes de guerre (CPG CATM)	800 €	Pas de demande cette année
Association Nationale Sous-Officiers de Reserve de l'Armée de l'Air et Espace (ANSORAAE)	500 €	Pas de demande cette année
Union Nationale des Combattants Section Bastia (UNC)	900 €	Pas de demande cette année
TOTAL	10 900 €	9 900 €

Le devoir de mémoire envers les victimes du 5 mai 1992

Le Collectif des victimes du 5 mai 1992 est une association régie par la Loi 1901. Elle a pour but l'organisation d'évènements et de manifestations afin de perpétuer la mémoire des victimes de la catastrophe de Furiani, d'œuvrer au respect de l'engagement « Pas de match le 5 mai » et de sensibiliser les plus jeunes aux valeurs du football.

Nom de l'association	Montant accordé en 2024	Montant proposé en 2025
Collectif des victimes du 5 mai 1992	600 €	600 €

En conséquence, il est proposé :

- D'attribuer les subventions indiquées dans les tableaux ci-dessus.
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2025, compte 65.